

Association France Turquoise création d'une section Assemblée nationale [Réaction de Jean-Claude Lefort]

Jean-Claude Lefort

AFP, 24 février 2007

Député, Vice président de la mission d'information Rwanda, je dois dire que la création de cette association à l'initiative d'un député ne peut en aucun cas se prévaloir, ainsi que vous le faites, de l'institution "Assemblée nationale". En effet, cette association n'a pas et ne peut pas avoir l'accord du Bureau de l'Assemblée nationale pour sa mise en place. Seul le Bureau est habilité en cette matière, pour avoir à donner son accord ou non à pareille initiative. En l'espèce, le caractère même de cette association empêche absolument tout engagement de l'Assemblée nationale en tant que telle. Il y a donc dans l'intitulé (section ou délégation locale de l'Assemblée nationale) de cette association un détournement et une usurpation graves qui ne plaident pas en faveur de sa création.

J'étais aussi avec Michel Voisin en 1994 au Rwanda avec deux autres députés. Nous accompagnions alors une mission humanitaire. Notre passage sur place, s'il nous a tous bouleversés, ne nous a pas donné - ce n'était pas l'objet - quelque occasion que ce soit de nous saisir de la question de l'opération Turquoise.

J'étais aussi, comme Michel Voisin, dans la Mission d'information de l'Assemblée nationale sur le Rwanda que présidait M. Quilès. Si, comme le dit M. Voisin, 10 ans après il y a désinformation et attaques "récurrentes" contre l'armée française c'est qu'il estime que la Mission d'information de notre assemblée n'a pas joué son rôle. Il conviendrait alors qu'il propose la création d'une Commission d'enquête qui a des moyens et des pouvoirs plus étendus. En attendant cette initiative n'est rien d'autre qu'une initiative personnelle d'un député (qui a le droit de s'engager sur tel ou tel sujet) mais qui ne peut en aucun cas engager l'Assemblée nationale. Je tenais à préciser ces choses et leur caractère non second.

M. Jean-Claude Lefort, député du Val-de-Marne.